

Ségolène dit « Oui » à un Parc des Baronniees ouvert aux frondeurs

Publié le 10 décembre 2014 par Alain BOSMANS



Ségolène Royal signe le décret de création du PNR des Baronniees Provençales en présence d'Hervé Rasclard (président du SNBP), Didier Guillaume (sénateur, président du conseil général de la Drôme), Didier Lauga (prefet de la Drôme), Marie-Pierre Monier (sénatrice, maire de Vinsobres) et Jean-Louis Joseph (président de la Fédération nationale des Parc naturel régionaux).

Venue lundi 8 décembre à Vinsobres animer une rencontre autour du thème « Les parcs naturels régionaux levier de développement durable », la ministre de l'écologie Ségolène Royal labellise celui des Baronniees provençales, mettant ainsi, avec doigté, un terme à une démarche qui aura divisé le territoire pendant 15 ans.

La question que chacun se posait lundi matin à Vinsobres était de savoir si la ministre de l'écologie signerait ou pas le décret de création du Parc naturel régional des Baronniees Provençales. Le suspense de faible intensité résidait surtout dans les conditions de cette signature, chacun se doutant bien que Ségolène Royal n'était pas venue pour inaugurer des chrysanthèmes... N'avait-elle pas déclaré quelques semaines plus tôt : « Dans les Baronniees, ce sera pour bientôt... ».

Rien n'était pourtant joué d'avance tant le processus de création de ce PNR fut long et semé d'embûches (voir ci-dessous). La décision s'avérait délicate. Aux termes des études de préfiguration, en 2012 lorsque les acteurs locaux furent amenés à se prononcer, un tiers des communes votèrent contre. Plus récemment le conseil national de la protection de la nature donnait un avis consultatif négatif arguant du manque de cohérence et de pertinence des limites du territoire...



Ségolène Royale fut accueillie à Vinsobres par les responsables du comité des vigneronns du village

Une présentation convaincante

Aussi tout fut fait pour que la présentation du territoire et de ses atouts soit la plus convaincante possible. Accompagnée par le sénateur président du conseil général Didier Guillaume et le préfet de la Drôme Didier Lauga, accueillie par la sénatrice maire Marie-Pierre Monier et le président du Syndicat mixte du parc des Baronnies Provençales Hervé Rasclard, Ségolène Royal commença par visiter une exposition des différentes initiatives et actions menées par le syndicat de préfiguration. Un tour d'horizon qui permettait à la ministre de découvrir la richesse patrimoniale et humaine du territoire et de s'entretenir avec les responsables des différentes filières agricoles (pastoralisme, forêts, lavande, plantes aromatiques, oléiculture, viticulture, circuits courts, ...), des différents domaines d'actions (tourisme, sport de pleine nature, culture, éducation, énergie renouvelable, biodiversité, ...).



Le maire de Buis Sébastien Bernard explique à la ministre le projet de création d'un réseau de chaleur à bois déchiqueté prévu d'être mis en place au buis en 2015.

Un habile compromis

Mais après ces chaleureux préliminaires, le moment tant attendu vint avec le discours de la numéro deux du gouvernement, prononcé devant un large auditoire tout acquis à la cause du parc. En substance Madame Royal commençait par avouer que, sur le papier, le dossier des Baronnies provençales était « difficile ». Mais que, au vu de l'obstination et de la persévérance manifestés pendant 15 ans par ses partisans, et au vu de sa richesse exceptionnelle et de ses potentialités, ce territoire méritait de devenir Parc. Et joignant le geste à la parole, elle signait le décret de création du PNR des Baronnies Provençales sous un tonnerre d'applaudissements tandis que retentissait un émouvant « Coupo Santo » entonné par la salle.

Mais aussi, dans un souci d'apaisement et pour laisser la porte ouverte aux élus des communes qui ont refusé d'adhérer au Parc en 2012 (44 sur 130 quand même), la ministre annonçait la création d'un statut de "communes associées" au PNR des Baronnies Provençales. Les villages qui le souhaitent pourront donc ainsi, de façon tout à fait exceptionnelle, délibérer dans les mois à venir pour adopter ce statut et ainsi être associées aux actions et initiatives du parc sans avoir à attendre 12 ans.



Ségolène Royale invite les 44 communes frondeuses à s'associer à la démarche sans attendre 12 ans.

Un long processus jalonné d'embûches

Le processus de création d'un PNR dans les Baronnies fut une longue affaire, complexe et jalonné d'embûches. Dès la fin des années 90, quelques élus et une association civile nyonsaise (le GPENB) lancent la réflexion. En 2002, les deux régions Rhône-Alpes et PACA votent conjointement le financement de l'étude de faisabilité. Un périmètre d'étude est identifié. Il comprend 130 communes et sept villes-portes. Selon cette étude 75 % de la population des Baronnies seraient favorables au Parc. Ces résultats sont rapidement contestés avec virulence par des opposants au projet. Une association "Baronnies Libres sans Parc" voit le jour début 2005 et les "anti-Parc" ne cesseront de faire parler d'eux, souvent de manière spectaculaire.

Pour autant, soutenu par la plupart des élus départementaux et régionaux, le processus se poursuit. Un "Syndicat mixte de préfiguration des Baronnies Provençales" voit le jour en 2007, une charte est élaborée, elle est approuvée par les deux régions, les deux départements, les 8 communautés de communes, les 7 villes-portes...

Mais en avril 2012, alors que les conseils municipaux du territoire sont appelés à se prononcer, ce sont seulement 86 communes sur 130 qui votent « pour » l'adhésion au parc. Les 44 communes ayant voté « contre » transforment ainsi le périmètre du territoire en un véritable gruyère. Dans ces conditions, l'Etat hésite et tergiverse pendant deux ans et demi, jusqu'à ce que Ségolène Royal tranche la question et signe

le décret de création lundi à Vinsobres, tout en invitant les 44 communes frondeuses à s'associer à la démarche.



Quelques maires des communes de l'association "Baronnies sans parc" (notamment ceux de Ste Jalle, Rémuzat et Cornillac) ont rencontré le ministre pendant quelques instants et s'entretenir avec un conseiller de Mme Royal.

Le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales

Le "Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales" se situe à cheval sur les deux régions de Rhône Alpes et de PACA, les 2/3 dans la Drôme et 1/3 dans les Hautes Alpes. C'est un massif d'environ 217 000 hectares pour une population totale de 35 000 habitants. Sont concernées : 8 communautés de communes (du Pays de Buis les Baronnies, du Val d'Eygues, Interdépartementale des Baronnies, du Pays de Rémuzat, du Serrois, du canton de Ribiers/Val de Méouge, des Hautes Baronnies, du Laragnais) et sept villes Portes (Dieulefit, Grignan, Montélimar, Sisteron, Vaison-la-Romaine, Valréas et Veynes).

Pour le moment seules 86 communes (sur les 130 de la zone en question) ayant adhéré en avril 2012 à la charte de parc font partie du PNR des Baronnies Provençales. Les 44 autres en sont exclues pour 12 ans, à moins de délibérer dans l'année qui vient, afin d'adopter le statut de « communes associées » pouvant bénéficier des mêmes avantages que les premières.

Le budget de fonctionnement du parc (de l'ordre d'un million d'euros) est assuré à 40 % par la région Rhône-Alpes, 20 % par la région PACA, 20 % par le département de la Drôme, 10 % par le département des Hautes-Alpes, les 10 % restant sont à la charge des communes et communautés de communes, soit 2 euros par an et par habitants.



L'ensemble des élus et de l'équipe technique du syndicat mixte de préfiguration entourent Ségolène Royal. La satisfaction se lit sur les visages.

Le cinquante et unième PNR

Un parc naturel régional (PNR) est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais qui reste fragile. Il s'organise autour d'un projet de développement sur 12 ans, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine culturel et naturel. Avec celui des Baronnies Provençales, on compte désormais 51 parcs naturels régionaux en France (48 en métropole, un en Guyane et en Martinique). Cela représente 15 % du territoire et plus de 4200 communes sur 24 régions et 74 départements. Plus de 3,8 millions d'habitants y vivent.

Articles et Photos d'Alain BOSMANS